



Assemblée générale

Distr. générale
20 décembre 2022

Soixante-dix-septième session

Point 177 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération numérique

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 2022

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/77/438, par. 8)]

77/115. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Organisation de coopération numérique

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération numérique,

1. *Décide* d'inviter l'Organisation de coopération numérique à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les dispositions voulues pour appliquer la présente résolution.

*47^e séance plénière
7 décembre 2022*

